

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone :0115517 700 Fax :0115517844
website : www.africa-union.org

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
HUITIEME SESSION ORDINAIRE
29-30 JANVIER 2007
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

Assembly/AU/3 (VIII)

**RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX
ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. L'article 7(q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) stipule que le CPS "soumet, à travers son Président, des rapports réguliers à la Conférence sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique." Le présent rapport, préparé conformément audit article, couvre les activités entreprises par le CPS au cours de la période allant de juillet 2006 à janvier 2007, et fournit une vue d'ensemble de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent.

II. SIGNATURE ET RATIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF AU CPS

2. Au moment de la finalisation de ce rapport, 51 Etats membres avaient signé le Protocole, tandis que 42 l'avaient signé et ratifié. La Tunisie a ratifié le Protocole le 25 décembre 2006, et a déposé son instrument de ratification le 8 janvier 2007. Deux Etats membres doivent encore signer le Protocole ; il s'agit du Cap Vert et de l'Erythrée. Les Etats membres suivants ont signé le Protocole, mais ne l'ont pas encore ratifié ; il s'agit de la République centrafricaine (RCA), de la République démocratique du Congo (RDC), de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, de la Guinée, du Libéria, de la Mauritanie, des Seychelles et de la Somalie. La Conférence devrait exhorter les pays qui ne l'ont pas encore fait à prendre, d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour devenir parties au Protocole.

III. MEMBRES ACTUELS ET ROTATION DE LA PRESIDENCE DU CPS

3. Comme stipulé à l'article 5 (1) du Protocole, le CPS est composé de quinze (15) membres ayant des droits égaux et élus de la manière suivante : 10 membres élus pour un mandat de deux (2) ans et cinq (5) membres élus pour un mandat de (3) ans.

4. La Conférence se rappellera que les membres actuels du CPS pour un mandat de deux ans (à savoir, le Cameroun, la République du Congo, le Rwanda, l'Ouganda, l'Egypte, le Botswana, le Malawi, le Burkina Faso, le Ghana et le Sénégal) ont été élus par le Conseil exécutif, à Khartoum, en janvier dernier, à la suite de la décision de la Conférence qui avait donné mandat au Conseil de conduire l'élection. Le mandat des membres nouvellement élus du CPS a commencé le 17 mars 2006. En conséquence, la liste alphabétique actuelle (en Anglais) des membres du Conseil est comme suit : Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Malawi, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud et Ouganda.

5. Le mandat des membres du CPS élus pour trois (3) ans (Algérie, Ethiopie, Gabon, Nigéria et Afrique du Sud) expire en mars 2007. Par conséquent, au cours de sa session qui vient de s'achever, le Conseil exécutif a élu cinq (5) membres du Conseil

dont le mandat durera pendant trois (3) ans. Il s'agit de l'Algérie (Nord), de l'Angola (Sud), de l'Ethiopie (Est), du Gabon (Centre) et du Nigéria (Ouest).

6. La présidence du CPS échoit à tour de rôle à ses membres sur une base mensuelle, dans l'ordre alphabétique(Anglais) de leurs noms, conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du CPS. Au cours de la période sous examen, la présidence du CPS a été exercée comme suit :

-	Algérie	juillet 2006 ;
-	Botswana	août 2006 ;
-	Burkina Faso	septembre 2006 ;
-	Cameroun	octobre 2006 ;
-	Congo	novembre 2006 ;
-	Egypte	décembre 2006 ;
-	Ethiopie	janvier 2007.

IV. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

7. Au cours de la période allant de juillet 2006 à janvier 2007, le CPS a tenu onze (11) réunions formelles. Trois (3) de ces réunions ont été tenues au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement : deux réunions sur la situation au Darfour ont eu lieu, respectivement, le 20 septembre 2006 à New York et le 30 novembre 2006 à Abuja, et une réunion sur la situation en Cote d'Ivoire s'est tenue à Addis-Abeba, le 17 octobre 2006. Huit réunions (8) se sont tenues au niveau des ambassadeurs, au siège de l'Union, pour examiner diverses situations de conflit.

8. Le CPS a également organisé plusieurs réunions d'information, en vue de suivre des communications sur des questions relevant de sa compétence. Conformément à la pratique en vigueur, aucune décision n'a été prise au cours de ces réunions d'information ; cependant, des communiqués de presse ont été publiés, afin de garder trace des discussions qui ont eu lieu. Sept réunions d'information ont été tenues.

9. Entre juillet et décembre 2006, le CPS, soit lors de ses réunions formelles ou pendant ses réunions d'information, a examiné les situations dans les pays suivants : Soudan (Darfour), République centrafricaine (RCA), les relations entre le Tchad et le Soudan, la Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Burundi, Libéria, et Somalie. La liste de réunions formelles et autres du CPS tenues depuis juillet 2006, des questions traitées et des résultats obtenus est contenue dans l'annexe ci-jointe.

10. Le CPS a également entrepris plusieurs autres activités liées à la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. À cet égard, le CPS s'est réuni le 5 octobre 2006, en session publique, ouverte à tous les Etats membres de l'UA, pour entendre une communication du Directeur nouvellement nommé du Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) sur les activités du CAERT et les efforts de l'UA visant à prévenir et à lutter contre le terrorisme. Le CPS a constaté avec satisfaction que le CAERT prenait des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre

opérationnelle de la Convention d'Alger de 1999 sur le terrorisme, du Plan d'action et du Protocole adoptés par la suite sur la question.

11. Lors de sa 68^{ème} réunion, qui s'est tenue le 14 décembre 2006, le CPS a examiné un document d'orientation soumis par l'Egypte sur la mise en place d'un mécanisme de coordination et de consultation entre le CPS et le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Au terme de ses délibérations, le CPS, après s'être félicité du document d'orientation, a pris note des points de vue exprimés par ses membres s'agissant de la nécessité d'entreprendre des consultations plus larges au sein de l'Union africaine et d'examiner les aspects juridiques du mécanisme requis, en vue de définir une approche globale sur la voie à suivre.

V. ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE SUR LE CONTINENT

12. Les paragraphes suivants donnent un aperçu des développements intervenus dans les différentes régions du continent au cours de la période sous examen, à la lumière des activités et initiatives entreprises par l'Union africaine et son Conseil de paix et de sécurité, et comme complément aux informations fournies dans les parties pertinentes du rapport du Président de la Commission pour la période juillet-décembre 2006.

13. Aux Comores, en dépit des progrès réalisés dans le processus de réconciliation, y compris le déroulement réussi du processus électoral qui a abouti à l'élection du Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, en mai 2006, la situation demeure fragile, en raison du désaccord entre l'Exécutif de l'Union et les Exécutifs des Iles autonomes au sujet du partage des compétences constitutionnelles qui doivent échoir à chacune des entités comoriennes. Ce désaccord porte essentiellement sur les questions sécuritaires, en particulier le type d'armement, les effectifs et les missions des forces de sécurité intérieure, ainsi que sur le statut des entreprises publiques, l'organisation judiciaire et le statut de la magistrature. La situation est particulièrement préoccupante à Anjouan, où l'autorité militaire, administrative et institutionnelle de l'Union n'est pas encore établie. Compte tenu de cette situation, le Président de l'Union a adressé une correspondance aux partenaires bilatéraux et multilatéraux des Comores, y compris l'UA, pour demander qu'une force internationale soit déployée à Anjouan pour aider le Gouvernement comorien à rétablir la légalité républicaine dans l'île.

14. Dans ce contexte, la Commission, en collaboration avec les partenaires de l'UA aux Comores, a, sous la supervision de l'Envoyé spécial du Président de la Commission, dépêché aux Comores une équipe multidisciplinaire d'experts pour aider les parties comoriennes à surmonter leurs différends sur le partage du pouvoir, conformément à la constitution de l'Union des Comores. Une réunion ministérielle des pays de la région et de la Troïka sur les Comores est également prévue, ainsi qu'une réunion du CPS, pour faire le point de la situation et décider des mesures qui pourraient être prises pour surmonter les difficultés actuelles, y compris le déploiement d'une force qui contribuerait à la création d'un environnement sécuritaire favorable au cours des prochaines élections prévues dans les Iles en mars-avril 2007.

15. La période sous examen a été marquée par d'importants développements **en Somalie**. En effet, à la suite des combats qui ont eu lieu vers la fin du mois de décembre 2006 entre les forces de l'Union des tribunaux islamiques et de celles du Gouvernement fédéral de transition (TFG), ces dernières ont repris le contrôle de Mogadiscio et d'autres régions précédemment occupées par les tribunaux islamiques. Il convient d'ajouter que ces développements ont eu lieu dans un contexte caractérisé par une absence de progrès dans les pourparlers de paix entre le TFG et l'Union des tribunaux islamiques, parrainés par la Ligue des Etats arabes et qui étaient organisés à Khartoum.

16. C'est dans ce contexte que le CPS s'est réuni le 19 janvier 2007, pour examiner la situation. À cette occasion, le CPS a exprimé sa conviction qu'il existe aujourd'hui une occasion unique et sans précédent de rétablir des structures gouvernementales en Somalie et de promouvoir une paix et une réconciliation durables, que le peuple somalien, ses dirigeants et l'ensemble de la communauté internationale se doivent de saisir. Le CPS a souligné la nécessité pour les Institutions fédérales de transition (TFIs) de s'engager dans un processus inclusif et sincère de dialogue et de réconciliation dans le cadre de la Charte fédérale de transition. En conclusion, le CPS a décidé d'autoriser le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour une période de 6 mois, à compter de la date de cette décision, avec pour mandat (i) d'apporter un soutien aux TFIs dans leurs efforts en vue de la stabilisation de la situation dans le pays et de la promotion du dialogue et de la réconciliation, (ii) de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, et (iii) de créer les conditions favorables à la stabilisation, à la reconstruction et au développement à long terme de la Somalie.

17. Le CPS a lancé un appel aux Etats membres de l'UA, à la Ligue des Etats arabes, à l'Union européenne et à ses Etats membres, aux Nations unies, ainsi qu'aux autres partenaires de l'UA, pour qu'ils apportent d'urgence, de manière fiable et coordonnée, l'appui financier, technique et logistique requis pour faciliter le déploiement de l'AMISOM dans les meilleurs délais. Le CPS a également souligné que la stabilisation à long terme et la reconstruction post-conflit de la Somalie nécessiteront l'implication active des Nations unies. A cet égard, le CPS a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à examiner la possibilité d'autoriser une opération des Nations unies en Somalie qui prendrait la relève de l'AMISOM après l'expiration de son mandat de 6 mois.

18. Aucun progrès n'a été enregistré dans le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie. Le processus de démarcation de la frontière demeure dans l'impasse, alors que, comme le confirment les Nations unies, la situation sécuritaire dans la zone temporaire de sécurité et autour de celle-ci s'est détériorée encore davantage. Au moment de la finalisation du présent rapport, le Conseil de sécurité n'avait pas encore pris de décision sur les diverses options qui lui ont été proposées par le Secrétaire général des Nations unies pour d'éventuelles modifications au mandat de la Mission des Nations unies en Erythrée-Ethiopie (MINUEE).

19. Les efforts visant à promouvoir une paix et une réconciliation durables au **Darfour** se sont poursuivis, et ce dans un contexte marqué par une situation sécuritaire incertaine sur le terrain. Ces efforts ont porté essentiellement sur la mise en œuvre et l'élargissement de la base de l'Accord de paix sur le Darfour (DPA) du 5 mai 2006 et le renforcement de l'opération de soutien à la paix au Darfour. L'UA et les Nations unies intensifient leurs efforts pour rendre le DPA plus inclusif et faciliter sa mise en œuvre. Il va sans dire que pour permettre l'aboutissement de ce processus, il importe que les parties soudanaises créent un environnement sécuritaire favorable sur le terrain.

20. Concernant l'opération de soutien à la paix au Darfour, et à la suite de l'observation faite par le CPS, lors de sa réunion tenue à New York le 20 septembre 2006, que les efforts visant à parvenir à un accord sur la transition envisagée de l'AMIS à une opération de maintien de la paix des Nations Unies n'avaient pas abouti, un consensus sur une approche par étapes pour une présence renforcée en terme de maintien de la paix au Darfour a été trouvé lors d'une réunion consultative de haut niveau sur la situation au Darfour, tenue à Addis-Abeba, le 16 novembre 2006, sous la co-présidence du Secrétaire général des Nations unies et du Président de la Commission. La première étape de cette approche impliquera la mise en œuvre totale et urgente de l'ensemble de mesures d'aide à court terme des Nations unies (ensemble de mesures d'aide légère) prévue par la résolution 1706(2006). Elle sera suivie par un ensemble de mesures d'aide renforcée (ensemble de mesures d'aide importante). La troisième étape sera une opération hybride UA/ONU. Au cours de sa réunion tenue à Abuja, le 30 novembre 2006, le CPS a décidé d'entériner les conclusions de la consultation de haut niveau. L'ensemble de mesures d'aide à court terme est actuellement en cours de mise en œuvre, tandis que les discussions entre l'UA et les Nations unies sur l'ensemble de mesures d'aide renforcée ont été finalisées, et une lettre donnant les détails de l'appui à fournir a été adressée aux autorités soudanaises. Les discussions sur l'opération hybride ont été achevées par l'UA et les Nations unies. Les efforts seront intensifiés pour mettre en œuvre les arrangements convenus dans le cadre du mécanisme tripartite impliquant l'Union africaine, les Nations Unies et le Gouvernement du Soudan.

21. En ce concerne la situation au **Sud Soudan**, la période sous examen a été marquée par la célébration du deuxième anniversaire de l'Accord de paix global (CPA), signé à Nairobi, le 9 janvier 2005, entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée de libération du peuple du Soudan(SPLM/A). Les efforts de mise en œuvre du CPA se sont poursuivis. Cependant, plusieurs défis restent encore à relever ; d'où la nécessité d'un engagement permanent des parties en vue de la mise en œuvre de leurs obligations, telles que stipulées par le CPA, afin d'atteindre l'objectif ultime de l'Accord.

22. Après plusieurs mois d'une relative accalmie, la situation au **Tchad** a connu des affrontements armés, notamment à l'Est et au Sud-Est du pays, où la rébellion a repris ses activités, lançant des attaques contre plusieurs localités. C'est dans ce contexte qu'un accord de paix a été signé à Tripoli, en décembre 2006, sous les auspices de la

Libye, entre le Gouvernement tchadien et le Front uni pour le changement (FUC) du Capitaine Mahamat Nour Abdelkrim.

23. Les relations entre **le Tchad et le Soudan** se sont détériorées à la suite de l'attaque menée sur N'Djamena en avril 2006. Ces relations n'ont enregistré aucune amélioration durant la période sous examen, malgré les efforts déployés par la Libye en vue d'aider les deux pays à surmonter leurs difficultés. Le CPS s'est réuni les 15 et 23 novembre 2006, respectivement, pour entendre des communications du Tchad et du Soudan sur les relations entre les deux pays. A l'issue de ces deux réunions, le CPS a exprimé sa préoccupation face aux incidents survenus le long de la frontière commune entre les deux pays et à la détérioration de leurs relations. Le CPS les a appelés à un dialogue permanent, dans le cadre de la Déclaration et de l'Accord de Tripoli et de tous les autres instruments qu'ils ont signés, afin de préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, les exhortant à mettre en place les mécanismes prévus à cet effet.

24. **En République démocratique du Congo (RDC)**, la période sous examen a été marquée par la tenue des élections législatives et du premier tour de la présidentielle, le 30 juillet 2006, ainsi que par le deuxième tour de la présidentielle et des provinciales, le 29 octobre 2006. Le Président Joseph Kabila a été élu avec 58,05% des suffrages exprimés, et a prêté le serment le 6 décembre 2006. M. Jean Pierre Bemba, dont la requête en annulation du scrutin du 29 octobre 2006 a été rejetée par la Cour suprême, a pris l'engagement de "conduire une opposition forte et républicaine" durant les cinq prochaines années.

25. La mise en place d'institutions issues d'élections libres et démocratiques marque l'aboutissement du long processus de transition qu'a connu la RDC et ouvre une nouvelle page dans l'histoire de ce pays. Il appartient maintenant aux différents acteurs politiques congolais de s'atteler à la tâche ardue de reconstruction et de consolidation de la paix dans leur pays. L'appui de la communauté internationale demeure cruciale à cet égard.

26. **Au Burundi**, la période sous examen a été marquée par des avancées significatives dans le processus de paix et de réconciliation. A cet égard, il convient de relever la signature, le 7 septembre 2006, d'un Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL d'Agathon Rwasa, ainsi que le retrait définitif de l'Opération des Nations unies au Burundi(ONUB), qui a été remplacée, le 1^{er} janvier 2007, par le Bureau intégré des Nations unies au Burundi, dont les activités seront orientées vers le développement. Les activités de reconstruction post-conflit se sont poursuivies. A cet égard, il convient de relever que le Burundi est, avec la Sierra Leone, le premier terrain test de la Commission de l'ONU pour la consolidation de la paix.

27. A la suite de la signature de l'Accord global de cessez-le-feu, le CPS, lors de sa 65^{ème} réunion, tenue le 9 novembre 2006, a approuvé la mise en place du groupe de travail spécial prévu l'Accord, et s'est félicité de la disposition exprimée par l'Afrique du Sud à apporter sa contribution à la mise en place de ce groupe. Le 28 décembre 2006,

et dans le cadre du suivi de la décision du CPS, la mission de l'UA au Burundi a, conjointement avec l'ONUB et le Gouvernement du Burundi, organisé la cérémonie officielle du transfert à l'Union africaine d'un contingent sud-africain, qui jusqu'alors opérait sous le mandat de l'ONUB. En outre, la Commission a approché des Etats membres pour qu'ils mettent à sa disposition des officiers qui serviront au sein du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi (MCVS) et des équipes mixtes de liaison.

28. **En République centrafricaine (RCA)**, la période sous examen a été marquée par des attaques et occupations de plusieurs localités par les rebelles de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) entre le 29 octobre et le 28 novembre 2006. Par la suite, les forces armées de la RCA ont repris le contrôle de ces localités. Le Président en exercice de l'Union africaine et le Président de la Commission ont fermement condamné ces attaques, et ont réitéré le rejet par l'UA de toute tentative de changement anticonstitutionnel de gouvernement.

29. Le CPS s'est réuni le 7 décembre 2006 pour examiner la situation en RCA, à la lumière du rapport de la mission d'experts multidisciplinaire qui s'était rendue en RCA en avril 2006 pour évaluer la situation et faire des recommandations sur l'assistance que l'UA et ses Etats membres pourraient apporter à la RCA, ainsi que des résultats de la visite de l'Envoyé spécial du Président de la Commission à Bangui, en décembre 2006. Le CPS a réitéré son attachement au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la stabilité de la RCA, ainsi que son rejet de toute tentative de prise du pouvoir par la force. Le CPS a entériné les recommandations faites par la mission d'experts multidisciplinaire, et a souligné la nécessité pour les Etats membres de l'UA de soutenir les efforts visant à assurer le redressement socio-économique de la RCA et à consolider la paix et la stabilité dans ce pays.

30. **Le processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs** continue à connaître des progrès, comme l'atteste l'organisation du Sommet tenu à Nairobi tenu les 14 et 15 décembre 2007. Le Sommet a adopté le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région de Grands Lacs, lequel comprend les Protocoles, les Programmes d'action, le Mécanisme régional de suivi et le Fonds spécial. L'objectif du Pacte est de donner un cadre juridique aux relations entre les onze Etats membres du processus de la Conférence, de mettre en œuvre la Déclaration de Dar-es-Salaam, les Protocoles, les Programmes d'action, le Mécanisme régional de suivi et le Fonds spécial pour la reconstruction et le développement, et de créer des conditions de sécurité, de stabilité et de développement durable entre les Etats membres.

31. Le Sommet a, en outre, désigné le Burundi et la République unie de Tanzanie pour, respectivement, abriter le Secrétariat de la Conférence et fournir le premier Secrétaire exécutif. La Tanzanie a désigné son coordonnateur national pour assumer les fonctions de Secrétaire exécutif. La République démocratique du Congo a été désignée pour abriter le prochain Sommet (le troisième de la série) prévu pour 2008. Ainsi, le Kenya, la Tanzanie et la RDC constitueront la Troïka du processus de la Conférence pour la période entre les deuxième et troisième Sommets.

32. **La situation au Libéria** a, depuis juin dernier, enregistré des progrès appréciables. Le Gouvernement de la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf, qui a identifié comme priorités principales la réconciliation nationale, le développement durable et la gouvernance, continue à s'atteler à la tâche ardue de la reconstruction post-conflit malgré des ressources très limitées. Il importe de souligner ici que le Gouvernement est confronté à d'immenses défis, et l'absence actuelle de ressources a un impact négatif sur ses capacités à répondre aux besoins socio-économiques du pays.

33. Le Gouvernement de la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf doit être félicité pour les mesures qu'il a prises en vue de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit. Néanmoins, ces efforts ne pourront être couronnés de succès qu'avec l'appui total de la communauté internationale, y compris celui du continent africain. C'est dans ce cadre que le CPS, au cours de sa réunion du 18 août 2006, a souligné la nécessité pour l'UA et ses Etats membres de contribuer de manière significative à la consolidation de la paix et à la reconstruction post-conflit au Libéria. A cet effet, et comme demandé par le CPS, la Commission a l'intention d'envoyer au Libéria une équipe d'experts multidisciplinaire pour évaluer la situation et faire des recommandations concrètes sur l'assistance que l'UA et ses Etats membres pourraient apporter à ce pays.

34. **En Côte d'Ivoire**, les efforts déployés depuis juin dernier n'ont pas permis de faire avancer significativement le processus de paix et de tenir les élections dans les délais prescrits par la résolution 1633(2005), adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 21 octobre 2005. De fait, les instances internationales concernées, à savoir la CEDEAO, l'UA à travers son CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies, ont été amenées à décider une nouvelle période de transition d'un an, au cours de laquelle les tâches pendantes du processus de paix devront avoir été menées à bien pour permettre l'organisation, d'ici au 31 octobre 2007 au plus tard, d'élections libres et régulières. Il a été convenu que, durant cette nouvelle et dernière période de transition, le Président Laurent Gbagbo demeurera chef de l'Etat et que le mandat du Premier ministre Charles Konan Banny sera prorogé pour une période identique. Les pouvoirs du Premier ministre ont été renforcés pour lui permettre de mettre en œuvre toutes les dispositions de la feuille de route établie par le Groupe de travail international (GTI) et des accords conclus entre les parties ivoiriennes en vue de l'organisation d'élections libres, ouvertes, régulières et transparentes d'ici au 31 octobre 2007 au plus tard.

35. Cependant, le processus de paix continue à faire face à des difficultés. Lors de sa réunion tenue le 1^{er} décembre 2006, le GTI a constaté avec une profonde inquiétude le retard déjà pris dans l'application de la résolution 1721 (2006) et la détérioration du climat politique en Côte d'Ivoire. C'est dans ce cadre que le Président Laurent Gbagbo a, le 19 décembre, fait nombre de propositions pour trouver une issue à la crise, notamment l'instauration d'un dialogue direct avec la rébellion. Lors de sa réunion tenue le 12 janvier 2002, le GTI a constaté que le processus de paix était dans une impasse totale. En ce qui concerne la proposition de dialogue direct avec la rébellion, le GTI a réaffirmé son engagement pour une consultation permanente entre les parties

ivoiriennes aux fins d'une mise en œuvre totale de la résolution 1721. Le GTI a souligné que le dialogue direct doit se concentrer sur la mise en œuvre de solutions concrètes et précises, notamment en ce qui concerne l'identification, le processus de désarmement, la restructuration des forces armées et la tenue d'élections crédibles sur l'ensemble du territoire national. Lors de la 31^{ème} réunion de sa Conférence de chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Ouagadougou, le 19 janvier 2007, la CEDEAO s'est félicitée de l'initiative prise par le Président Gbagbo d'engager le dialogue direct avec la rébellion. Elle a, en outre, décidé, en consultation avec l'UA, d'envoyer une délégation de haut niveau aux Etats membres du Conseil de sécurité pour explorer, sur la base des résultats du dialogue proposé, les voies et moyens d'accélérer la mise en œuvre de la résolution 1721.

36. La période sous examen a été marquée par une détérioration **de la situation en Guinée**. Au moment de la finalisation de présent rapport, les parties étaient engagées dans des discussions visant à trouver une solution pacifique et négociée à la crise. En outre, la CEDEAO, dans le cadre du suivi de la décision prise lors de son sommet tenu le 19 janvier 2007, a dépêché une mission à Conakry pour soutenir les efforts en cours. De son côté, le Président de la Commission a publié un communiqué exhortant les autorités guinéennes à promouvoir le dialogue, afin de mettre un terme à la tension actuelle et de créer les conditions nécessaires à une solution durable à la crise, et exprimant le soutien de l'UA aux efforts de la CEDEAO; il a également engagé des consultations avec des dirigeants africains en vue d'examiner les voies et moyens de faciliter une solution prompte et durable à la crise.

37. Pendant la période sous revue, **la situation en Mauritanie** a continué à évoluer de façon encourageante. A la suite de l'approbation par référendum de la nouvelle constitution du pays, le processus électoral est entré dans une phase décisive avec la tenue des premier et deuxième tours des élections municipales et législatives jumelées, respectivement les 9 novembre et 3 décembre 2006. L'élection présidentielle, prévue le 11 mars 2007, sera l'épilogue de la transition politique ouverte dans le pays depuis le 3 août 2005.

VI. CONCLUSION

38. D'une façon générale, les développements intervenus sur le continent au cours des six mois écoulés ont été contrastés. Alors que des avancées ont été enregistrées dans la promotion de la paix et de la réconciliation dans certains pays, l'impasse reste persistante dans d'autres situations. En outre, la situation demeure fragile dans certains des pays émergeant de conflits ; ce qui met encore davantage en relief la nécessité d'une action soutenue dans le domaine de la reconstruction et du développement post-conflit. De même, de nouvelles crises ont vu le jour, crises qu'une action préventive plus soutenue aurait sans doute permis d'éviter.

39. Par ailleurs, la Commission continue d'être confrontée à de graves difficultés tant financières que logistiques pour mener à bien les opérations de soutien à la paix autorisées par le CPS. En effet, contrairement aux Nations unies, l'UA n'a pas un

système de contributions obligatoires pour financer ses opérations de soutien à la paix; elle s'en remet, dans une très large mesure, au soutien de ses partenaires. Ce qui signifie que le financement de ses opérations demeure très précaire, ainsi que l'a clairement montré l'opération de l'AMIS.

40. Dans ce contexte, il importe de réfléchir à un partenariat plus étroit avec les Nations unies, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies sur les Accords régionaux. Il s'agira d'examiner dans quelle mesure les Nations unies pourraient, à travers des contributions obligatoires, financer les opérations de soutien à la paix entreprises par l'UA avec l'assentiment des Nations unies. Dans le même temps, le dialogue doit être intensifié avec les partenaires de l'UA, notamment ceux du G8, en vue de la mise en place d'un mécanisme de financement des opérations de soutien à la paix entreprises par l'UA, qui soit complémentaire de la Facilité pour la paix en Afrique mise en place par l'UE à la demande de l'UA.

REUNIONS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE,
JUILLET 2006– JANVIER 2007

Réunions	Date	Ordre du jour	Documents de travail	Communiqué/autre résultat
59 ^{ème}	24 juillet 2006	- Situation en Somalie ; - Situation en RDC		Communiqué de presse sur la situation en Somalie - Communiqué de presse sur le processus électoral en République démocratique du Congo
Réunion d'information	4 août 2006	- Conclusions de la réunion ministérielle de l'IGAD sur la Somalie ; - Elections en RDC		- Communiqué de presse sur les conclusions de la session extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD sur la Somalie tenue à Nairobi le 1er août 2006 PSC/PR/BR/PS/1(IV) - Communiqué de presse sur les élections du 30 juillet 2006 en RDC PSC/PR/BR/PS/2(IV)
60 ^{ème}	18 août 2006	Efforts de reconstruction post-conflit au Liberia	Note d'information sur la situation et les efforts de reconstruction post conflit au Liberia PSC/PR/2(LX)	Communiqué sur la situation et les efforts de reconstruction post conflit au Liberia PSC/PR/COMM(LX)
Réunion d'information	22 août 2006	Situation en RDC		Communiqué de presse sur la situation en RDC PSC/PR/BR/PS(V)

Réunions	Date	Ordre du jour	Documents de travail	Communiqué/autre résultat
Réunion d'information	25 août t 2006	Réunions des chefs d'Etat Major de l'IGAD et du Comité des Ambassadeurs de l'IGAD tenues à Nairobi, le 17 août 2006 pour débattre de la situation en Somalie		
61ème	31 août 2006	Plan de déploiement de l'IGASOM en Somalie	- Plan de déploiement révisé pour une Mission de l'IGAD en Somalie, 17 août 2006 - Rapport de la réunion du Comité d'Etat Major tenue le 28 août 2006 sur le plan de déploiement de l'IGASOM	Communiqué sur le plan de déploiement de la Mission de soutien à la paix de l'IGAD en Somalie (IGASOM) PSC/PR/COMM (LXI)
Réunion d'information	4 sept. 2006	Derniers développements au Darfour		Communiqué de presse sur les développements au Darfour PSC/PR/BR/PS/ (VII)
62eme	13 sept. 2006	-Plan de déploiement de l'IGASOM en Somalie - Réunion d'information par le Gouvernement du Soudan sur la situation au Darfour	- Plan de déploiement révisé pour une Mission de l'IGAD en Somalie - Rapport de la réunion du Comité d'Etat Major, tenue le 28 août 2006, sur le plan de déploiement de l'IGASOM	Communiqué sur le plan de déploiement de la Mission de soutien à la paix de l'IGAD en Somalie (IGASOM) PSC/PR/COMM (LXII)
63ème	20 sept. 2006 (New York)	situation au Darfour	Rapport du Président de la Commission sur la situation au Darfour] PSC/MIN/2(LXIII)	Communiqué sur la situation au Darfour PSC/MIN/COMM (LXIII)
Réunion d'information	5 octobre 2006	Activités du Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT)	Présentation de l'organigramme et des activités du Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme	Communiqué de presse sur les activités Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme PSC/PR/BR/PS(VIII)

Réunions	Date	Ordre du jour	Documents de travail	Communiqué/autre résultat
64ème	17 octobre 2006	Situation en Côte d'Ivoire	- Rapport du Président de la Commission sur la situation en Côte d'Ivoire PSC/AHG/3(LXIV) - Recommandations du Somme extraordinaire de la CEDEAO sur la Côte d'Ivoire	Communiqué sur la situation en Côte d'Ivoire PSC/AHG/COMM(LXIV)
65ème	8 novembre 2006	Mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL	Rapport du Président de la Commission sur la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL PSC/PR/2(LXV)	Communiqué sur la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL d'Agathon Rwaswa PSC/PR/Comm(LXV)
Réunion d'information	15 novembre 2006	Communication du Représentant du Tchad, sur les relations entre le Tchad et le Soudan		
Réunion d'information	23 novembre 2006	Communication du Représentant du Soudan sur les relations entre le Soudan et le Tchad		Communiqué de presse sur les relations Tchad/Soudan PSC/PR/BR/PS(X)
66ème	30 novembre 2006 (Abuja, Nigeria)	Situation au Darfour (Soudan)	Rapport du Président de la Commission sur la situation au Darfour (Soudan) PSC/AHG/3(LXVI)	Communiqué sur la situation au Darfour PSC/AHG/Comm(LXVI)

Réunions	Date	Ordre du jour	Documents de travail	Communiqué/autre résultat
67ème	7 décembre 2006	Résultats de la Mission d'évaluation en République centrafricaine	Note d'information sur la Mission d'évaluation de l'Union africaine en République centrafricaine, 15 - 18 novembre 2006 PSC/PR/2 (LXVII) - Rapport de la mission d'experts multidisciplinaire en République centrafricaine 3 – 15 avril 2006 PSC/PR/3(LXVII)	Communiqué sur les résultats de la Mission d'évaluation en République centrafricaine PSC/PR/Comm(LXVII)
68ème	14 décembre 2006	Mécanisme de coordination et de consultation entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité des Nations unies	Document d'orientation sur la mise en place d'un mécanisme de coordination et de consultation entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité des Nations unies, proposé par l'Egypte	Communiqué sur le Mécanisme de coordination et de consultation entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité des Nations unies PSC/PR/Comm (LXVIII)
Réunion d'information	8 janvier 2007	Situation en Somalie		Communiqué de presse sur la situation in Somalie PSC/PR/BR/PS/(XI)
69ème	19 janvier 2007	Situation en Somalie	Rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie PSC/PR/2 (LXIX)	Communiqué sur la situation en Somalie PSC/PR/Comm.(LXIX)